

2021_CT2_275

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Constitution d'une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation souterraine d'eaux usées - Avenue Jean Jaurès prolongée Bouc-Bel-Air - Parcelles AK 191

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CESARI Martine – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MARTIN Régis donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – MERCIER Arnaud donne pouvoir à DELAVET Christian – MORBELLI Pascale donne pouvoir à AMAR Daniel – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian – GOMEZ André – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau Cycle de l'eau et assainissement

■ Séance du 27 mai 2021

06_6_23

■ Constitution d'une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation souterraine d'eaux usées – Avenue Jean Jaurès prolongée à Bouc-Bel-Air – Parcelle AK 191

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Commune de Bouc-Bel-Air a engagé en 2017 l'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées dans le quartier Jean Jaurès. Cette extension de réseau a nécessité le passage en souterrain d'ouvrages sur des parcelles privées, au nombre desquelles la parcelle AK 191 dont les propriétaires ont signé avec la Commune un protocole d'accord le 6 mai 2019.

En application des dispositions de l'article L.5218-2 du Code général des collectivités territoriales, la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement, en ce inclus l'assainissement pluvial, depuis le 1^{er} janvier 2018.

A cette date, la Métropole s'est donc substituée à la Commune de Bouc Bel Air pour l'exécution des travaux pour lesquels la commune de Bouc Bel Air s'était engagée.

Il convient désormais de régulariser la servitude liée à la présence d'une conduite d'assainissement sur la parcelle AK 191 appartenant à l'Association La voix de l'Evangile qui consent à titre gratuit à la Métropole Aix-Marseille-Provence une servitude définitive de passage en tréfonds pour la canalisation d'assainissement collectif des eaux usées sur sa parcelle ci-avant désignée.

Cette servitude consistera à établir à demeure et de façon permanente une canalisation souterraine d'assainissement sur une longueur de 108m et une largeur de 3m, soit une superficie totale de 324m², Avenue Jean Jaurès prolongée à Bouc-Bel-Air.

Elle comporte :

- pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, son délégataire et ses fournisseurs et prestataires un droit d'accès permanent à la bande de terrain grevée de la servitude pour la surveillance, l'entretien et la réparation de la conduite d'assainissement collectif ;
- pour le cédant l'interdiction d'élever toute construction ou de planter aucun arbre de plus de deux mètres à moins de 1,50 m de part et d'autre de la canalisation.

Métropole Aix - Marseille - Provence

Cette servitude fera l'objet d'une réitération par acte authentique, aux frais de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code de l'urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 11 mai 2021.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de constituer une servitude définitive de passage en tréfonds nécessaire à une conduite d'assainissement des eaux usées sur la parcelle AK 191, propriété de l'Association La voix de l'Evangile, sise 694 Avenue de la Mounine, à Bouc-Bel-Air afin de permettre à la Métropole Aix-Marseille-Provence, à son délégataire ainsi qu'à leurs fournisseurs et prestataires d'accéder à la bande de terrain grevée de la servitude pour la surveillance, l'entretien et la réparation de la conduite d'assainissement collectif.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la constitution d'une servitude de tréfonds à titre gratuit pour le réseau d'eaux usées, sur la parcelle AK 191, propriété de l'Association La voix de l'Evangile, au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur une largeur de 1,5 mètre de part et d'autre de l'axe de la canalisation, comprenant une zone *non aedificandi* et un droit de passage pour l'entretien, la réparation et le remplacement du réseau, telle qu'elle apparaît sur le plan ci-annexé.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette servitude, et notamment l'acte authentique qui sera réitéré, et prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement - Territoire du Pays d'Aix en section de Fonctionnement : chapitre 011, nature 6227.

Protocole d'accord entre la Ville de Bouc Bel Air – Association la voix de l'évangile la bonne parole par les ondes concernant la parcelle n° 0191 AK

- **Entre le soussigné :**

Ass la voix de l'évangile la bonne parole par les ondes
694 Avenue de la Mounine

13320 BOUC BEL AIR

Désignés ci-après par « Le propriétaire »,

- **Et le Maître d'Ouvrage :**

La Ville de Bouc Bel Air, Place de l'hôtel de Ville, 13320 Bouc Bel Air, représentée par son Maire, dûment habilité.

Désigné ci-après par « La Ville de Bouc Bel Air »,

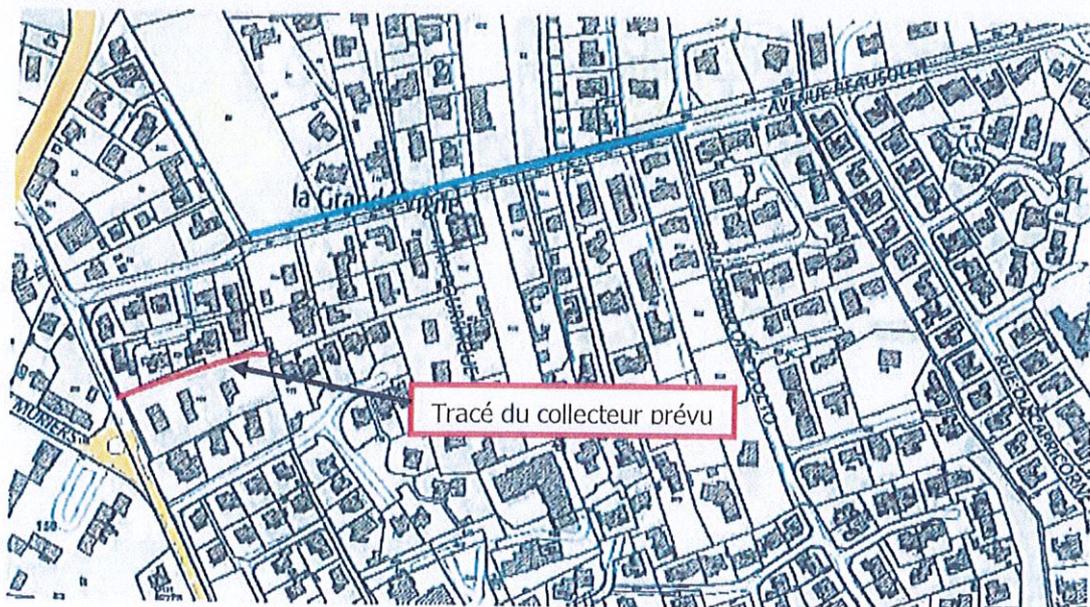
I. OBJET :

Dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées, la commune de Bouc Bel Air envisage la réhabilitation de différents collecteurs d'eaux usées dans le quartier de la Mounine.

Les frais de ces travaux seront à la charge exclusive de la Ville de Bouc Bel Air

II. NATURE DES TRAVAUX :

- **Renforcement du réseau d'assainissement de l'Avenue Beausoleil en modifiant le réseau d'assainissement au droit du lotissement du hameau de Beausoleil.**



V. COMPLEMENTS APPORTES PAR LE(S) PROPRIETAIRES

Le(s) propriétaire(s) peuvent apporter ci-dessous les compléments qu'ils jugent nécessaires dans le protocole d'accord

L'association La Voix de l'Évangile se réjouit de pouvoir porter sa contribution à la bonne marche de la ville et tâchera de faciliter au mieux l'intervention sur son terrain.

Afin de ne pas interférer avec tout aménagement immobilier futur, il sera veillé en particulier à faire cheminer la conduite d'assainissement au plus près de la limite de propriété.

Conformément à nos accords, nous acceptons la somme de 10 000 € en dédommagement des travaux effectués et de la servitude qui en découle.

VI. NOTE PARTICULIERE

Le présent protocole d'accord constitue :

- Un accord pour l'accès à votre propriété.
- un accord préalable à la réalisation des travaux.

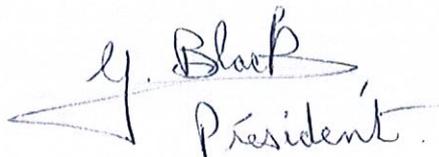
La signature de ce protocole ne vaut pas ordre de démarrage des travaux. La collectivité se réserve le droit de reporter ou d'ajourner les travaux.

En tout état de cause, les travaux ne pourront démarrer avant d'avoir prévenu le(s) propriétaire(s) minimum 1 mois avant la réalisation des travaux.

Lu et approuvé,

à Bouc Bel Air, le 06/05/2019,

Le propriétaire,


Y. Black
Président

à _____, le _____,

Le Maire de Bouc Bel Air



Département des Bouches du Rhône
Commune de Bouc-Bel-Air

Lieudit : La Moustelle
Section : AK
Parcelle N° 191

Propriété de l'Association de La Voix de l'Evangile

Constitution de servitude au profit de la collectivité
pour le passage en tréfonds
du réseau public d'assainissement collectif

ECHELLE : 1 / 250



Coordonnées rattachées au système RGF 93 - CC 44

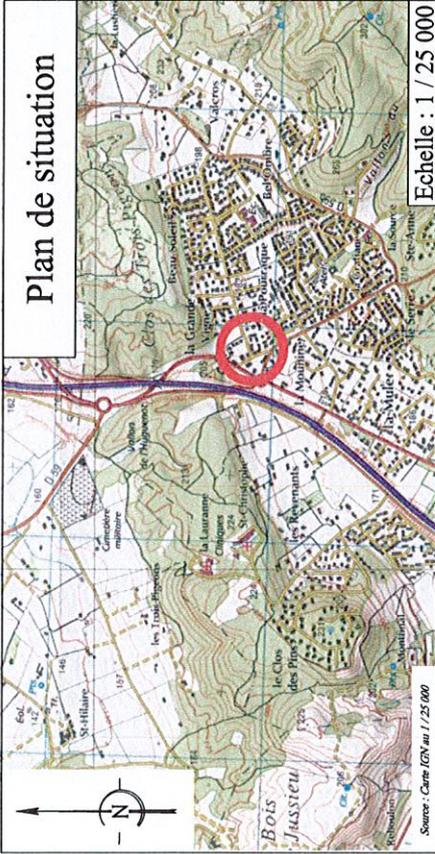
SCP Frédéric FARGUES, Géomètre-expert
successeur des cabinets ROUBAUD et ROUBAUD-FARGUES
30 Rue de Cabriès - Qt Violési - 13 320 BOUC BEL AIR
T. : 04 42 22 10 50 - Fax : 04 42 22 91 37
courriel : geometre.fargues@laposte.net
Cabinet secondaire 251 Av. de Saint Antoine, 13015 MARSEILLE - T. 04 91 65 47 14

Plan du : 16.10.2019

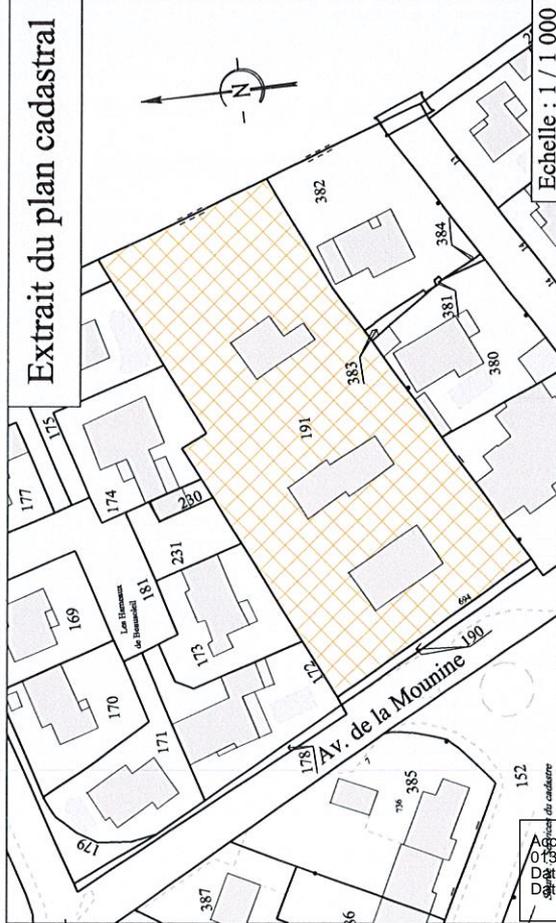
Réf. : B.1767 - A1 / CD 19

Seule la signature originale du Géomètre-expert atteste l'authenticité de ce document, qui demeure sa propriété intellectuelle.
Toute utilisation ou toute reproduction partielle ou totale du présent document est interdite sans accord écrit de l'auteur.

Plan de situation



Extrait du plan cadastral



Lignes fiscales

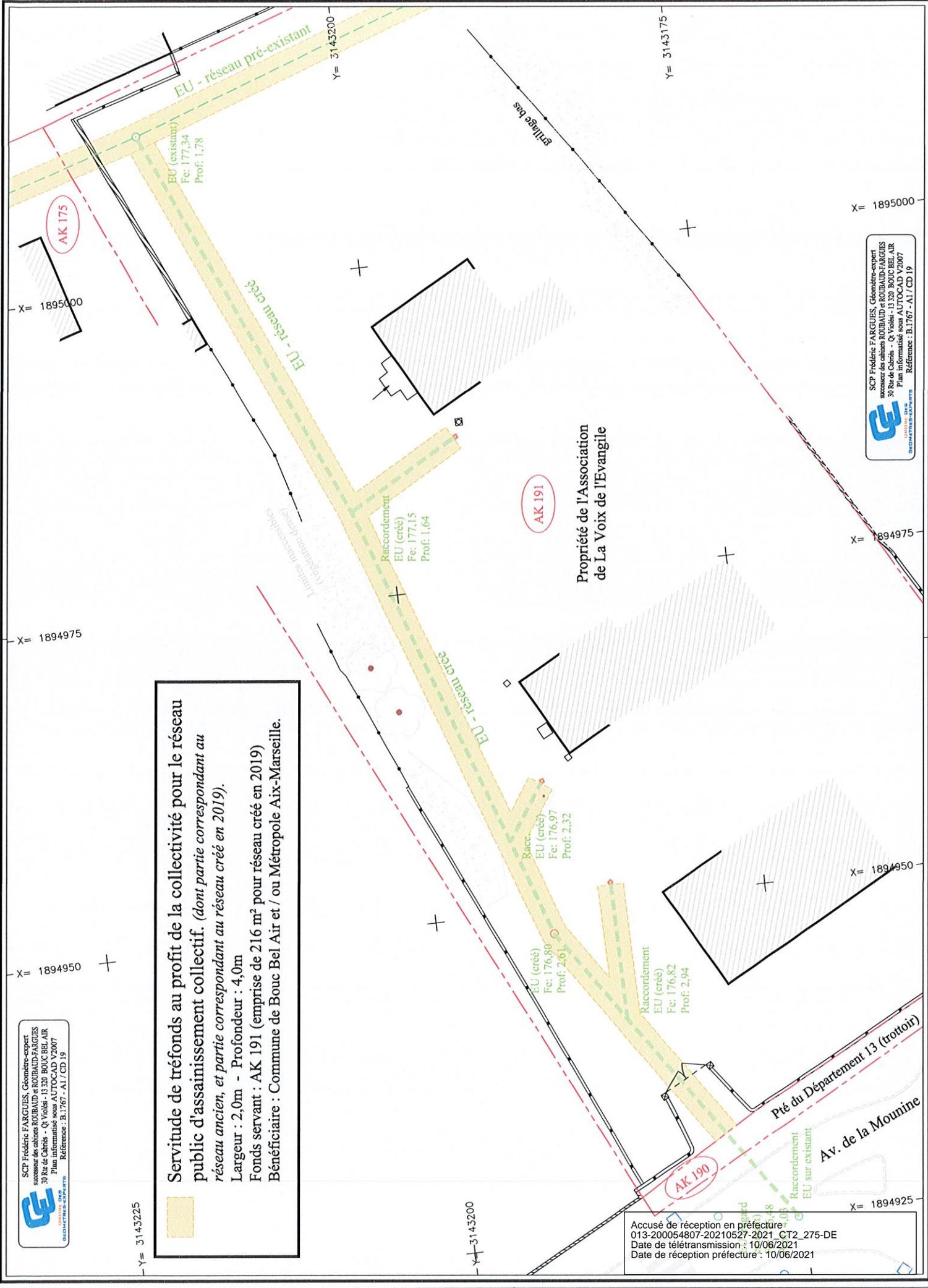
Application du plan cadastral
Les limites résultant de l'application du plan cadastral
ont une valeur fiscale et figurent à titre indicatif.
Les opérations de bornage ou d'alignement
réelles pourront être précisées ultérieurement
par des opérations de bornage ou d'alignement.

Accusé de réception en préfecture
013-200000807-20210518_191-CT2-275-DE
Date de transmission au service de l'enregistrement
06/06/2021
Date de réception en mairie



SCP Frédéric FARGUES, Géomètre-expert
successeur des cabinets ROUBAUD et ROUBAUD-FARGUES
30 Rue de Cabriès - Qt Violési - 13 320 BOUC BEL AIR
Plan informatisé sous AUTOCAD V2007
Référence: B.1767 - A1 / CD 19

Servitude de tréfonds au profit de la collectivité pour le réseau public d'assainissement collectif. (dont partie correspondant au réseau ancien, et partie correspondant au réseau créé en 2019).
 Largeur : 2,0m - Profondeur : 4,0m
 Fonds servant : AK 191 (emprise de 216 m² pour réseau créé en 2019)
 Bénéficiaire : Commune de Bouc Bel Air et / ou Métropole Aix-Marseille.



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20210527-2021_CT2_275-DE
 Date de télétransmission : 10/06/2021
 Date de réception préfecture : 10/06/2021

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Constitution d'une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation souterraine d'eaux usées - Avenue Jean Jaurès prolongée Bouc-Bel-Air - Parcelles AK 191

Vote sur le rapport

Inscrits	
Votants	58
Abstentions	53
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	0
Majorité absolue	53
Pour	27
Contre	53
Ne prennent pas part au vote	0
	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 04 JUIN 2021